

→ LISEZ ATTENTIVEMENT LE REGLEMENT DU CHAMPIONNAT CI-DESSOUS

OBSTACLE 2022 AVANT-PROGRAMME

Lieu: CLAIREFONTAINE-CHAMPIONNAT GHS

Date: **SAMEDI 3 SEPTEMBRE 2022**

Organisateur: **C.E. DE CLAIREFONTAINE** Raphaël DE WACHTER: 0477/35.73.83

NOUVELLE Piste en sable blanc + Géotextile 70 x 50 m; Paddock 60 x 22 m indoor; Paddock 40 x 20 m indoo

Chef de Piste: NGUYEN Luc

Vétérinaire: KROEMER Sarah 0498/70 28 60

Président de Jury: HOUADEC Séverine

Maréchal ferrant: DEVILLE Eric 0494/42.16.71

NEVRAUMONT Fabian 00352/661 777 445

Jury: JACQUEMIN Michael, LENAERS Marie-France, DUBUISSON Cécile, HELMY Gilles

Chrono: WIDY Jean-Marie

Secrétaire Terrain: LOOYENS Margaux

CONCOURS N° 10115

Clôture des inscriptions: **LUNDI 29 AOUT 2022 (INSCRIPTION PAR EQUIBEL OBLIGATOIRE / IMMAT OBLIGATOIRE (non payante en 70 et 80 cm))**

DEBUT DES EPREUVES 8H00

PAS D'INSCRIPTIONS SUR PLACE

PAS DE CHANGEMENTS SUR PLACE

Epreuve 1: 70 CM **CHEVAUX (02 uniquement)**

Epreuve 2: 70 CM **PONEYS (02 uniquement)**

Epreuve 3: 80 CM **PONEYS (02 à 03)**

Epreuve 4: 80 CM **CHEVAUX (02 à 06)**

Epreuve 5: 90 CM **CHEVAUX (03 à 06)**

Epreuve 6: 90 CM **PONEYS (03 à 08)**

Epreuve 7: 100 CM **PONEYS (03 à 08)**

Epreuve 8: 100 CM **CHEVAUX (03 à 08)**

Epreuve 9: 110 CM **(03 à 16)**

Epreuve 10: 120 CM **(03 à 16)**

Epreuve 11: 70 CM **CHEVAUX (02 uniquement)**

Epreuve 12: 70 CM **PONEYS (02 uniquement)**

Epreuve 13: 80 CM **PONEYS**

Epreuve 14: 80 CM **CHEVAUX**

Epreuve 15: 90 CM **CHEVAUX**

Epreuve 16: 90 CM **PONEYS**

Epreuve 17: 100 CM **PONEYS**

Epreuve 18: 100 CM **CHEVAUX**

Pour les épreuves 1 à 20

Barème A sans chrono, sans barrage

Article: 238.1.1

Pour que les épreuves aient lieu, il doit y avoir minimum 3 concurrents dans l'épreuve.

Le GHS, en accord avec les organisateurs, se réservent le droit de modifier les avant-programmes.

IMPORTANT:

Les cavaliers étrangers au GHS ne pourront pas participer. Pour plus d'informations prière de consulter le règlement du championnat sur le site du GHS.

TARIF EQUIBEL

EN 70 CM PRIX DU FORFAIT: 20€, FINALE: 10€ SUR PLACE

EN 80 CM PRIX DU FORFAIT: 24€, FINALE: 12€ SUR PLACE
EN 90 ET 100 CM PRIX DU FORFAIT: 26€, FINALE: 13€ SUR PLACE
EN 110 CM PRIX DU FORFAIT: 28€, FINALE: 14€ SUR PLACE
EN 120 CM PRIX DU FORFAIT: 30€, FINALE: 15€ SUR PLACE

ATTENTION: LES WILD CARD NE SONT PAS ACCEPTEES POUR LE CHAMPIONNAT
Suivant le nombre total d'inscrits, les épreuves 19 et 20 auront lieu le samedi ou le dimanche.
Les cavaliers GHS n'ayant pas participé à 3 parcours officiels Lewb dont au moins 1 parcours CSO en 2022 ne peuvent s'inscrire.
Les cavaliers désirant ne faire qu'une seule épreuve ne sont pas acceptés.

OBSTACLE 2022 AVANT-PROGRAMME

Lieu: CLAIREFONTAINE-CHAMPIONNAT GHS Date: **DIMANCHE 4 SEPTEMBRE 2022**

Organisateur: **C.E. DE CLAIREFONTAINE** Raphaël DE WACHTER: 0477/35.73.83

NOUVELLE Piste en sable blanc + Géotextile 70 x 50 m; Paddock 60 x 22 m indoor; Paddock 40 x 20 m indoor

Chef de Piste: NGUYEN Luc	Vétérinaire: KROEMER Sarah 0498/70 28 60
Président de Jury: HOUADEC Séverine	Maréchal ferrant: DEVILLE Eric 0494/42.16.71 NEVRAUMONT Fabian 00352/661 777 445
Jury: JACQUEMIN Michael, LENAERS Marie-France, DUBUISSON Cécile, HELMY Gilles	
Chrono: WIDY Jean-Marie	
Secrétaire Terrain: LOOYENS Margaux	

CONCOURS N° 10115

Clôture des inscriptions: **LUNDI 29 AOUT 2022 (INSCRIPTION PAR EQUIBEL OBLIGATOIRE / IMMAT OBLIGATOIRE (non payante en 70 et 80 cm))**

DEBUT DES EPREUVES 8H00

PAS D'INSCRIPTIONS SUR PLACE
PAS DE CHANGEMENTS SUR PLACE

Epreuve 19: 110 CM

Epreuve 20: 120 CM

Epreuve 21: 70 CM **CHEVAUX (02 uniquement)**

Epreuve 22: 70 CM **PONEYS (02 uniquement)**

Epreuve 23: 80 CM **PONEYS**

Epreuve 24: 80 CM **CHEVAUX**

Epreuve 25: 90 CM **CHEVAUX**

Epreuve 26: 90 CM **PONEYS**

Epreuve 27: 100 CM **PONEYS**

Epreuve 28: 100 CM **CHEVAUX**

Epreuve 29: 110 CM

Epreuve 30: 120 CM **Champ 120 cm sponsorisé par CAVALOR**

Pour les épreuves 21 à 30 (Finales)

Barème A au chrono

Article: 238.2.1

**Réservé aux 16 meilleurs paires cavaliers/cheval
(1 seul cheval par cavalier)**

Pour que les épreuves aient lieu, il doit y avoir minimum 3 concurrents dans l'épreuve.

Le GHS, en accord avec les organisateurs, se réservent le droit de modifier les avant-programmes.

Location de boxes - voir info sur le facebook du GHS

(Extrait du Règlement particulier Obstacle GHS 2022)

Championnat du GHS

Article A01 – Règlement

A01.1

Le championnat de saut d'obstacle est ouvert à tout cavalier scolaire, junior ou senior, détenteur d'une licence 02(*), 03 à 16 délivré par la LEWB et aux chevaux immatriculés à la FRBSE.

(* Pour 02 uniquement sur 70 et 80 cm et le cheval doit avoir un numéro d'immatriculation (non payante pour ces catégories).

A01.2

Le championnat est exclusivement réservé aux cavaliers en ordre de licence auprès de la L.E.W.B., ayant fait le choix du GHS comme groupement.

Toute participation pour un cavalier étranger au GHS ne sera pas acceptée.

A01.3

Les paires cavalier/cheval (poney) du GHS n'ayant pas participé au moins à 3 parcours LEWB dont au moins 1 parcours CSO au GHS ne pourront participer aux épreuves du championnat. Ces 3 participations doivent être acquises au plus tard à la date de clôture des engagements.

NB : le terme participation implique une présence réelle en piste le jour du concours (il ne s'agit pas d'une inscription sans présence)

A01.4

Il est admis un maximum de 3 chevaux par cavalier et par classe dans les épreuves qualificatives.

A01.5

La paire cavalier/cheval (poney) ne peut participer dans une hauteur inférieure à celle à laquelle elle participe habituellement à quelque niveau que ce soit : C3, C2, national, International y compris épreuves jeunes chevaux. Trois participations dans une hauteur supérieure sont autorisées.

Le championnat 120 cm est ouvert à tous les cavaliers C2, national et international affiliés au GHS.

La même paire cavalier/cheval ne pourra s'inscrire que sur une seule hauteur. Un cheval inscrit pour le championnat ne pourra pas effectuer un parcours avec un autre cavalier sur une épreuve inférieure ou antérieure.

Règlement particulier de Concours
d'Obstacles 23

Edition 2022 Groupement Hippique du Sud

Aucun changement dans la paire cavalier/cheval ne sera autorisé, ni aucun changement d'épreuve sur place.

A01.6

Le championnat se dispute sur les hauteurs de 70, 80, 90, 100, 110, 120cm. Il y aura un championnat distinct pour la catégorie poney et la catégorie cheval sur les hauteurs de 70, 80, 90 et 100 cm. Un minimum de 3 cavaliers par classe est requis pour organiser l'épreuve.

Le championnat individuel se dispute en un seul week-end, 2 épreuves plus une finale en cas de qualification, sur 2 journées consécutives.

Première épreuve : barème A sans chrono, sans barrage (FEI-CSO art 238.1.1) vitesse 325m/min pour les 70 et 80 cm ; 350m/min à partir du 90cm.

Deuxième épreuve : barème A sans chrono, sans barrage (FEI-CSO art 238.1.1) vitesse 350m/min à partir du 90 cm.

Troisième épreuve, finale – Réservé aux 16 meilleures paires cavalier/cheval (1 seul cheval par cavalier) : barème A directement au chrono (FEI-CSO art 238.2.1). Le chrono sera pris en compte pour déterminer le classement de cette épreuve (pour laquelle il y aura remise de prix et gains). Toutefois, seuls les points seront retenus pour le calcul du championnat (voir article 1.8). En cas de qualification avec plusieurs chevaux, le cavalier devra désigner la monture de son choix pour la finale, auprès du secrétariat concours, avant publication des listes de départ.

En cas d'égalité où un(des) cavalier(s) classé(s) en ordre utile au-delà de la 16ème place qualificative disposerait(aient) du même nombre de points que le 16ème qualifié repris, Ce(Ces) cavalier(s) serait(aient) également repris pour la finale.

A01.7

Attribution des points :

Première et deuxième épreuve : les points de pénalités obtenus dans les deux épreuves (sans chrono) sont additionnés.

Première et deuxième épreuve : le classement s'établit selon les pénalités.

L'addition des points obtenus dans les 2 premières épreuves détermine le classement provisoire.

Un cavalier éliminé ou ayant abandonné dans la 1ère ou 2ème épreuve peut participer aux épreuves suivantes (si toutefois il est qualifié pour la finale), mais se voit attribuer un forfait de 100 points.

A01.8

L'ordre de départ de la 2ème épreuve est inversé par rapport la 1ère épreuve.

Règlement particulier de Concours

d'Obstacles 24

Edition 2022 Groupement Hippique du Sud

L'ordre de départ de la finale est le suivant : ordre décroissant des pénalités.

Attribution des points : les points dans cette finale sont attribués sur base des pénalités.

Est déclaré CHAMPION DU GHS, le cavalier qui après addition des points remportés dans les 2 premières épreuves et dans la finale, totalise le plus petit nombre de points.

En cas d'ex-æquo pour l'une des trois premières places du championnat, un barrage les départagera. Pour le barrage, le cavalier ne pourra monter qu'une seule monture.

A01.9

Prix : en espèce et lots des sponsors aux trois premiers. A01.10

La commission doit se réunir 72 heures avant l'épreuve pour régler les cas litigieux.

A01.11

Chaque cas non prévu dans les précédents articles sera tranché souverainement par le GHS et les membres du jury.

A01.12

L'engagement au championnat reprendra le coût d'engagement habituel pour les 2 premières épreuves. Les cavaliers qualifiés régleront sur place le 3ème parcours en cas de qualification à la finale. Ceci de sorte à ce que les cavaliers non qualifiés ne soient pas désavantagés par le paiement d'un forfait global.

A01.10

La commission doit se réunir 72 heures avant l'épreuve pour régler les cas litigieux.

A01.11

Chaque cas non prévu dans les précédents articles sera tranché souverainement par le GHS et les membres du jury.

A01.12

L'engagement au championnat reprendra le coût d'engagement habituel pour les 2 premières épreuves. Les cavaliers qualifiés régleront sur place le 3^{ème} parcours en cas de qualification à la finale. Ceci de sorte à ce que les cavaliers non qualifiés ne soient pas désavantagés par le paiement d'un forfait global.